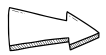




L'ammoniac en région BFC

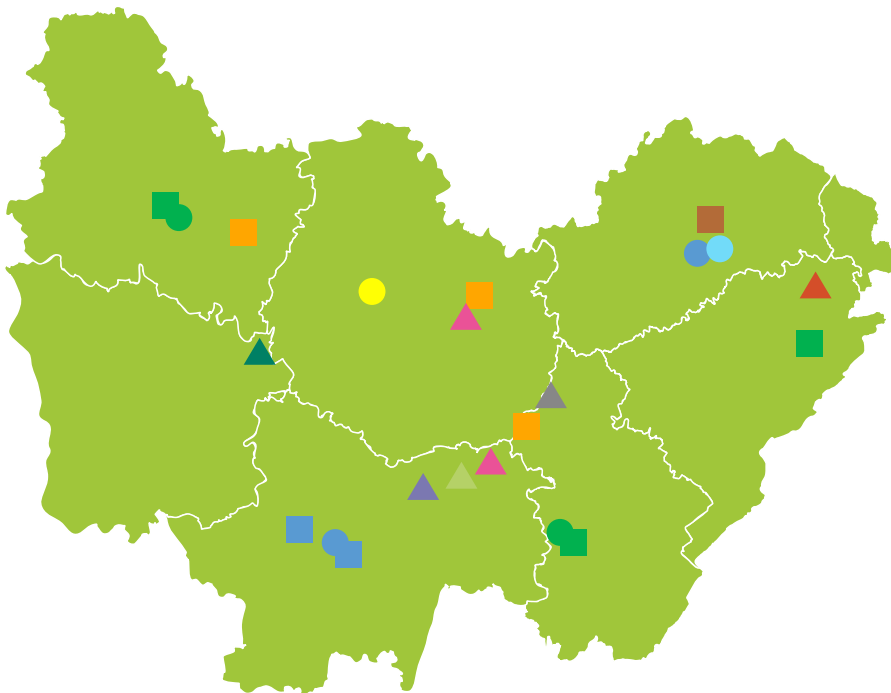
Evaluation des niveaux dans l'air

Le projet ParteN'Air vise à sensibiliser le secteur agricole sur l'intérêt de réduire ses émissions d'ammoniac (NH_3).



Des mesures sur une année pour évaluer les niveaux

L'ammoniac, est un **gaz oxydant et irritant**. Il a une incidence sur la santé, l'environnement et l'agriculture. Pour évaluer sa répartition spatio-temporelle, près de 1000 prélèvements (par badges) ont été mis en œuvre par Atmo BFC, association en charge de la surveillance de la qualité de l'air dans la région, et analysés par un laboratoire. Ainsi, 22 sites de typologies différentes ont été suivis de mars 2022 à avril 2023 : urbain, industriel, agricole, à proximité de bâtiments d'élevage, de méthaniseurs...



Mesures de l'ammoniac en BFC : 22 sites suivis

Exploitations agricoles :

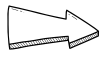
- Elevage laitier (2 sites)
- Elevage allaitant (2)
- Elevage porcin (1)
- Elevage volailles (1)

Parcelles agricoles :

- Grandes cultures (3)
- Polyculture élevage (1)
- Prairies - zone lait (3)
- Prairies - zone allaitante (2)

Sites autres secteurs :

- ▲ Trafic (1)
- ▲ Urbain (1)
- ▲ Industriel (1)
- ▲ Rural (1)
- ▲ Méthaniseurs (2)
- ▲ Compostage boues (1)



Les résultats de la campagne de mesures

La campagne de mesures de l'ammoniac a permis de montrer :

1. Des niveaux **plus élevés en zones rurales**, avec des maximums en périodes d'épandage des engrais minéraux (février-mars) et organiques (janvier-février).
2. Des niveaux **plus élevés sur sites agricoles équipés de stockages non couverts**.
3. Des niveaux **plus élevés à proximité du méthaniseur alimenté par les effluents d'élevage** que du méthaniseur alimenté par des CIVE (Céréales Intermédiaire à Vocation Energétique).
4. Les niveaux les plus élevés ont été relevés **à l'intérieur d'un bâtiment vaches laitières** équipé d'une fosse sous caillebotis (saturation systématique des badges). Ces constats posent la **question de l'impact sur la santé** de l'éleveur, de ses animaux et de ses bâtiments.

Les résultats complets de cette étude sont disponibles sur www.atmo-bfc.org

En Bourgogne-Franche-Comté, les émissions d'ammoniac sont estimées à près de **39 000 tonnes*** par an et sont émises à 98 %* par l'agriculture. Au-delà de ses effets sanitaires et environnementaux, l'ammoniac volatilisé représente de **l'azote non utilisé** pour la fertilisation des plantes, soit une **perte économique** pour les agriculteurs.

(*source : OPTeER, inventaire des émissions 2020)



(Répartition des émissions d'ammoniac : 22% au bâtiment, 18% stockage fumier/lisier, 26% épandage engrais minéraux, 18% épandage d'effluents liquides/solides, 8% animaux à la pâture - Source : Citepa, SECTEN 2018)

Le projet ParteN'Air (2024-2026), financé par l'Ademe, a pour vocation de diffuser les bonnes pratiques pour limiter ces pertes d'azote.